Garanties et recouvrement

Droit des sûretés

2 jours (14h00) | 4,6/5 | JUR-8920142 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 895 € ht

Formations Compétences Métier › Juridique › Garanties et recouvrement

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Identifier les différents types de sûretés et maîtriser leurs caractéristiques principales
Maîtriser les points clés qui feront la différence lors de la négociation des sûretés
Rédiger les nouvelles clauses apparues dans la pratique

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Être confronté aux garanties dans sa pratique

Public concerné

Responsables juridiques et juristes
Avocats

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Faire le point sur la réforme du droit des sûretés

Maîtriser le contrat de cautionnement

Faire le point sur la formation du contrat de cautionnement

- Mentions et formalisme du contrat de cautionnement
- Engagement du patrimoine de la caution et caution réelle
- Caution simple ou solidaire
- Validité de la caution : preuve, vices du consentement...
- Validité du cautionnement et intérêt social

Assurer l'exécution du contrat de cautionnement

- Cautionnement et information
- Proportionnalité
- Devoir de mise en garde

Le bénéfice de subrogation

Exercice d'application : l'exécution du devoir de mise en garde

Faire le point sur les alternatives au contrat de cautionnement

Étudier la garantie autonome

- Autonomie de l'objet de l'obligation du garant
- L'inopposabilité des exceptions
- Moyens de défense : le caractère frauduleux ou abusif

Analyser la lettre d'intention

- Déterminer les termes de la lettre d'intention
- Validité de la lettre d'intention

Exercice d'application : rédaction d'une garantie autonome ou d'une lettre d'intention

Analyser le droit de rétention, le gage et le nantissement

Mettre en place un droit de rétention

- Nature et régime juridique
- Effets et conditions d'exercice

Constituer un gage

- Déterminer l'assiette du gage et la créance gagée
- Gage avec ou sans dépossession
- Publicité du contrat de gage
- Maîtriser les modes de réalisation du gage
- Le droit de rétention

Le gage espèce

Le nantissement de compte

Utiliser un nantissement

- Identifier les conditions de fond et de forme
- Anticiper les effets : droit de préférence, droit de suite et garanties supplémentaires
- Réalisation du nantissement

Exercice d'application : rédaction du gage avec dépossession et publicité

Les garanties sur créances

- Le nantissement de créance
- La session de créance à titre de garantie du Code civil
- La session de créance à titre de garantie du Code monétaire et financier

Mettre en œuvre une hypothèque

- Distinguer les différentes catégories d'hypothèques
- La suppression du privilège du prêteur de deniers

Tirer le meilleur parti de la propriété sûreté

- Constituer une réserve de propriété
- Faire le point sur la fiducie sûreté

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases :Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenantÀ chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifsÀ froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.